

IX
BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1913

NOTE PRÉLIMINAIRE

ARTICLE PREMIER.

Allocation des crédits.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1913 s'élève à	fr. 284,256,863 »
Les crédits alloués pour 1912 montent à	255,978,463 »
	AUGMENTATION. fr. 28,278,400 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1913	fr. 284,206,863 »
— 1912	255,888,463 »
	AUGMENTATION. fr. 28,318,400 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1913	fr. 50,000 »
— 1912	90,000 »
	DIMINUTION. 40,000 »
	Soit en plus fr. 28,278,400 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	441,135	»
— alloué pour 1912.		410,885	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	30,250	»

Amélioration de la situation du personnel; transformations d'emplois; extensions de cadres nécessitées, notamment, par le service du Comité supérieur de contrôle.

ART. 3. — *Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	20,400	»
— alloué pour 1912.		16,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,600	»

conséquence des extensions de cadres nécessitées par le service du Comité supérieur de contrôle et le service des associations.

ART. 4. — *Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	49,730	»
— alloué pour 1912.		46,330	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,400	»

Amélioration de la situation du personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Matériel, fournitures de bureau, impressions, achat d'insignes et de diplômes pour décorations, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	105,000	»
— alloué pour 1912.		90,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Création d'organismes nouveaux; extension des services.

ART. 6. — *Honoraires des avocats du Département.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	110,000	»
— alloué pour 1912.		61,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	49,000	»

Réorganisation du service du contentieux.

ART. 7 (nouveau). — *Encouragements à donner aux unions professionnelles qui ont proposé des mesures reconnues utiles.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Ce crédit permettra de récompenser les utiles services qui pourront être rendus par les unions professionnelles créées dans le sein des différentes administrations du Département.

CHAPITRE II.**CHEMINS DE FER.****Section 1^{re}. — Services communs.**

ART. 8 (7 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	773,716	»
— alloué pour 1912.		662,426	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	111,290	»

Accroissement du trafic; amélioration de la situation du personnel; modifications dans l'organisation des services administratifs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9 (8 ancien). — *Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	144,108	»
— alloué pour 1912		165,825	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	21,717	»

représentant des dépenses dont ce crédit est déchargé par suite de modifications dans l'organisation des services.

ART. 10 (9 ancien). — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,203,457	»
— alloué pour 1912		1,256,857	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	53,400	»

Une partie des charges de ce crédit est transférée à l'article 14 nouveau.

ART. 14 (nouveau). — *Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Ce crédit comprend une somme de 100,000 francs transférée de l'article 10; une somme de 10,000 francs y est ajoutée à raison de l'accroissement du nombre des ouvriers.

Section 2. — Voies et travaux.

ART. 15 (13 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	3,339,306	»
— alloué pour 1912		3,230,736	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	108,570	»

Accroissement du trafic; amélioration de la situation du personnel; modifications dans l'organisation des services.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16 (14 ancien). — *Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	11,732,026	»
— alloué pour 1912		11,177,604	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	554,422	»

Amélioration de la position du personnel; accroissement du trafic; reprise de la ligne de Hasselt à Maeseyck; modifications dans l'organisation des services.

ART. 17 (15 ancien). — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	7,702,788	»
— alloué pour 1912		7,320,788	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	382,000	»

Hausse de prix des matières; extension du réseau; accroissement du nombre des appareils spéciaux à entretenir.

ART. 18 (16 ancien). — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	17,728,673	»
— alloué pour 1912		16,323,558	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	1,405,115	»

Amélioration de la situation du personnel; accroissement du nombre d'installations à entretenir, par suite de l'accroissement du trafic; hausse des prix de certains matériaux; mise en marche de trains nouveaux; reprise de la ligne de Hasselt à Maeseyck; modification dans l'organisation de divers services.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Section 3. — Traction et matériel.

ART. 19 (17 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	3,457,191	»
— alloué pour 1912		3,262,391	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	194,800	»

Amélioration de la situation du personnel; accroissement du trafic; modifications à l'organisation des services.

ART. 20 (18 ancien). — *Rémunérations des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	38,601,977	»
— alloué pour 1912		36,069,366	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,532,611	»

Amélioration de la position du personnel; accroissement de l'effectif par suite de l'extension du trafic; modifications apportées à l'organisation des services.

ART. 21 (19 ancien). — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,844,586	»
— alloué pour 1912		1,754,278	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	90,308	»

Renforcement du personnel nécessité par l'accroissement du trafic; reprise de la ligne de Hasselt à Maeseyck; modifications dans l'organisation des services.

ART. 22 (20 ancien). — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	43,950,018	»
— alloué pour 1912		32,497,638	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	11,452,380	»

Accroissement du trafic; hausse importante des prix.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23 (21 ancien). — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	41,633,739	»
— alloué pour 1912		37,868,756	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	3,764,983	»

Accroissement du trafic; hausse des prix des matières; amélioration de la situation du personnel; institution d'une prime en faveur du personnel des ateliers centraux où fonctionne le système Rowan en vue d'intéresser les agents à la bonne marche des travaux; modifications dans l'organisation des services.

Section 4. — Transports.

ART. 24 (22 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	24,686,773	»
— alloué pour 1912		23,925,146	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	761,627	»

Accroissement du trafic; reprise de la ligne de Hasselt à Maeseyck; amélioration de la situation du personnel; modifications dans l'organisation des services.

ART. 25 (23 ancien). — *Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	15,466,968	»
— alloué pour 1912		14,483,517	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	983,451	»

Amélioration de la situation du personnel; organisation de trains nouveaux par suite de l'extension du trafic; reprise de la ligne de Hasselt à Maeseyck; modifications dans l'organisation de divers services.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26 (24 ancien). — *Primes de régularité.*

Crédit demandé pour 1913 fr.	1,418,004 »
— alloué pour 1912	1,356,216 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	61,788 »

Application de nouvelles bases pour le calcul des primes; augmentation du nombre des bénéficiaires par suite de l'accroissement du trafic; reprise de la ligne de Hasselt à Maesevck.

ART. 27 (25 ancien). — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1913 fr.	5,218,268 »
— alloué pour 1912	4,244,268 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	974,000 »

Accroissement du trafic; hausse des prix des matières.

ART. 28 (26 ancien). — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé pour 1913 fr.	323,000 »
— alloué pour 1912.	308,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	15,000 »

Publicité à l'occasion de l'Exposition de Gand.

ART. 29 (27 ancien). — *Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.*

Crédit demandé pour 1913 fr.	3,200,000 »
— alloué pour 1912	2,800,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	400,000 »

Les prévisions de dépenses doivent être mises en rapport avec l'intensité croissante du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Section 5. — Perception et contrôle des recettes.

ART. 31 (29 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1913	fr. 2,496,000 »
— alloué pour 1912.	2,613,655 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 117,655 »

Modifications dans l'organisation des services.

ART. 32 (30 ancien). — *Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1913	fr. 142,899 »
— alloué pour 1912.	138,265 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 4,634 »

Accroissement du trafic; amélioration de la situation du personnel.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Section 1^{re}. — Services communs.

ART. 33 (31 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1913	fr. 206,460 »
— alloué pour 1912.	192,815 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 13,645 »

Amélioration de la situation du personnel; extensions de cadres et transformations d'emplois nécessitées par les besoins du service.

ART. 34 (32 ancien). — *Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1913	fr. 307,222 »
— alloué pour 1912.	289,432 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 17,790 »

Mêmes motifs qu'à l'article 33.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Section 2. — Postes.

ART. 36 (34 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	9,718,025	»
— alloué pour 1912		8,961,565	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	756,460	»

Renforcement de personnel nécessité par le développement du service; transformations d'emplois; création et transformations de bureaux; amélioration de la situation des agents de dépôt et des gérants d'agence, etc.

ART. 37 (35 ancien). — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	12,174,623	»
— alloué pour 1912		11,565,955	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	608,668	»

Extensions des cadres du personnel; création d'emplois de chef-facteur, de facteur-trieur, de facteur local et de facteur rural, nécessitée par l'accroissement du trafic; transformation d'emplois de facteur rural en emplois de facteur local; distributions supplémentaires; amélioration de la situation de certaines catégories d'agents subalternes, etc.

ART. 38 (36 ancien). — *Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	333,700	»
— alloué pour 1912		307,700	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	26,000	»

Extensions de personnel nécessitées par le développement du service; fourniture du képi aux agents provisoires et aux auxiliaires chargés d'un service régulier.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**ART. 39 (37 ancien). — *Transport des dépêches.***

Crédit demandé pour 1913	fr.	332,500	»
— alloué pour 1912.		323,520	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,980	»

Création de services de malle-poste destinés à desservir de nouveaux bureaux; relèvement des subsides aux services actuels.

ART. 42 (40 ancien). — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	2,481,637	»
— alloué pour 1912.		1,813,137	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	368,500	»

Création de bureaux; occupation de locaux nouveaux ou mieux aménagés; extension de l'éclairage électrique; accroissement des charges d'entretien du mobilier et du matériel, par suite, notamment, de la hausse des prix des matières; intervention plus large dans les dépenses de nettoyage des locaux; relèvement du salaire des aides; création de nouveaux emplois, etc.

Le libellé a été modifié afin de pouvoir imputer sur cet article des secours à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents en service.

Section 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 44 (42 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	8,673,265	»
— alloué pour 1912.		7,673,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,001,965	»

Création d'emplois, extensions et modifications de cadres nécessitées par la progression du trafic; amélioration de la situation du personnel; relèvement des primes de régularité en raison de l'extension du trafic; indemnités aux agents d'autres services pour rémunérer leur collaboration aux services télégraphique et téléphonique, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 45 (43 ancien). — *Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1913 fr.	3,149,741 »
— alloué pour 1912	2,973,646 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	176,095 »

Extension du personnel ouvrier en raison du développement des services et amélioration de la situation de ce personnel; augmentation des frais de remise à domicile à cause de la quantité de plus en plus considérable des correspondances.

La charge temporaire de 65,000 francs inscrite aux Budgets précédents pour la démolition d'anciens réseaux téléphoniques aériens est réduite à 40,000 francs pour les travaux de même nature prévus en 1913.

ART. 46 (44 ancien). — *Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.*

Crédit demandé pour 1913 fr.	1,394,000 »
— alloué pour 1912	1,205,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	189,000 »

Surcroît de frais d'impression de l'*Indicateur des téléphones* à cause du plus grand nombre d'abonnés; accroissement du nombre des locaux des télégraphes et des téléphones ainsi que du nombre de toitures servant de supports aux lignes téléphoniques; augmentation des dépenses de matériel, d'entretien et de renouvellement, par suite de l'extension continue des services télégraphique et téléphonique et de la hausse des prix des matières.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 50 (48 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Conseil supérieur de la marine.*

Crédit demandé pour 1913 fr.	1,935,726 »
— alloué pour 1912	1,836,536 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	99,190 »

Les receveurs des droits maritimes, les encaisseurs, les patrons de la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

remorque et les patrons mesureurs étaient antérieurement rémunérés sous la forme de remises, lesquelles s'imputaient sur l'article 52; les traitements fixes substitués à ces remises devant être imputés sur le présent crédit, celui-ci est augmenté d'une somme de 75,000 francs transférée de l'article 52.

Le surplus de l'augmentation se justifie par la mise en service, vers le milieu de l'année 1913, de deux paquebots à turbines de grande puissance.

ART. 51 (49 ancien). — *Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	378,462	»
— alloué pour 1912.		362,462	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	16,000	»

Renforcement de personnel nécessité par l'augmentation du nombre des machines auxiliaires à bord des paquebots et par les soins que réclament les moteurs à essence des embarcations de la côte; amélioration de la situation du personnel ouvrier.

ART. 52 (50 ancien). — *Remises.* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1913	fr.	3,622,000	»
— alloué pour 1912		3,122,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	500,000	»

Les recettes du pilotage ne cessant de progresser, il y a lieu de mettre l'évaluation des remises en rapport avec les faits constatés.

CHAPITRE V.

SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ.

ART. 55 (53 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	256,618	»
— alloué pour 1912.		188,540	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	68,078	»

Extensions de cadres et transformations d'emplois nécessitées par le développement du service; amélioration de la situation du personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 56 (54 ancien). — *Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	886,573 »
— alloué pour 1912		843,401 »
		43,172 »
AUGMENTATION.		fr.

Extension de l'effectif des électriciens par suite de la mise en service de nouvelles installations; amélioration de la situation du personnel, etc.

ART. 57 (55 ancien). — *Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	34,900 »
— alloué pour 1912		21,400 »
		13,500 »
AUGMENTATION.		fr.

Conséquence du développement du service.

ART. 58 (56 ancien). — *Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche; entretien et renouvellement des voies et bâtiments de la ligne vicinale Mons-Boussu.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	2,702,730 »
— alloué pour 1912		2,543,400 »
		159,330 »
AUGMENTATION.		fr.

Extension des installations de l'éclairage électrique dans les gares et les ateliers; accroissement du matériel électrique; hausse des prix des matières; amélioration de la situation des ouvriers, etc., etc.

CHAPITRE IX.

CAISSE DES OUVRIERS.

ART. 62 (60 ancien). — *Subside.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	4,367,433 »
— alloué pour 1912		3,955,863 »
		411,570 »
AUGMENTATION.		fr.

Relèvement du taux maximum des pensions; accroissement du nombre des ouvriers pensionnés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE X.**

ART. 63 (61 ancien). — *Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents de travail. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,349,125	»
— alloué pour 1912		1,114,125	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	235,000	»

Accroissement du nombre des bénéficiaires d'indemnités.

Les dépenses imputables sur cet article dérivant nécessairement de la loi, il y a lieu de rendre le crédit non limitatif, par application de l'article 5 de l'arrêté royal du 19 février 1848.

CHAPITRE XI.**DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.**

ART. 64 (62 ancien). — *Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 61. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	35,000	»
— alloué pour 1912.		20,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Il y a lieu de mettre le crédit en rapport avec la moyenne annuelle des dépenses des dernières années. L'augmentation s'applique principalement aux frais des concours d'admission et de promotion aux emplois dans les différentes administrations du Département.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE XII.**

ART. 65 (63 ancien). — *Marine. — Acquisition d'une coque de bateau-pilote pour la station de Nieuport.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction de la coque d'un nouveau

NOTE PRÉLIMINAIRE.

bateau-pilote devant remplacer le cutter en fer n° 2 de la station de Nieuport, lequel est en service depuis plus de trente-six années.

La dépense totale est estimée à 75,000 francs; le complément de 25,000 francs destiné au grément, à la voilure, etc., sera demandé au Budget de 1914.

ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI.

Exploitation du chemin de fer de Spa à la frontière grand-ducale.

Concédée à la Société royale grand-ducale des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg en 1863, l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale fut cédée par cette société à la Compagnie française des Chemins de fer de l'Est par une convention du 21 janvier 1868; l'État belge fut substitué à cette dernière compagnie par le traité de Berlin du 11 juillet 1872 (loi du 16 janvier 1873).

La durée de la convention de 1868 prendra fin le 31 décembre 1912, en sorte que l'exploitation devrait faire retour, à partir du 1^{er} janvier 1913, à la Société Guillaume-Luxembourg.

Mais le Gouvernement est, dès à présent, d'accord avec celle-ci sur la continuation de l'exploitation par l'État, à titre provisoire, en attendant l'issue des négociations ouvertes en vue de la reprise de la concession ou d'une convention définitive d'exploitation. L'État paiera à la Société Guillaume-Luxembourg, pour l'année 1913, un loyer provisionnel de 219,600 francs, égal à celui qu'il paie actuellement. La redevance sera déterminée définitivement d'après le résultat des négociations.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1913 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de deux cent quatre-vingt-quatre millions deux cent six mille huit cent soixante-trois francs

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinquante mille francs

Soit ensemble à la somme de deux cent quatre - vingt - quatre millions deux cent cinquante-six mille huit cent soixante - trois francs

conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTIKEL EÉN.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twee honderd vier en tachtig miljoen twee honderd zes duizend acht honderd drie en zestig frank.

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van vijftig duizend frank

Te zamen op de som van twee honderd vier en tachtig miljoen twee honderd zes en vijftig duizend acht honderd drie en zestig frank

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent Budget aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

ART. 3.

En attendant la conclusion de nouveaux arrangements destinés à remplacer ceux faisant l'objet du traité de Berlin du 11 juillet 1872 pour l'exploitation du chemin de fer de Spa à la frontière grand-ducale, le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à continuer l'exploitation de ce chemin de fer, en 1913, et à payer à la Société anonyme royale grand-ducale des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, le loyer de 219,600 francs, sous réserve de faire compte dans les arrangements à intervenir.

Donné à Ciergnon, le 10 octobre 1912.

ART. 2.

De Minister van Spoorwegen, Posten en Telegrafen wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15^{en} Mei 1846, de hulpelden welke, ter aanrekening van deze Begrooting, verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevalen of aan dezer rechthebbenden.

ART. 3.

In afwachting dat nieuwe schikkingen getroffen worden tot vervanging van die, welke het voorwerp uitmaken van het verdrag van Berlijn van 11 Juli 1872 voor de exploitatie van den spoorweg van Spa naar de groothertogelijke grens, is de Minister van Spoorwegen, Posten en Telegrafen gemachtigd, de exploitatie van dien spoorweg, in 1913, voort te zetten en aan de Koninklijk-Groothertogelijke Naamlooze Maatschappij der Willem-Luxemburg spoorwegen het huurgeld van 219,600 frank te betalen, onder voorbehoud van rekening te maken bij het treffen der nieuwe schikkingen.

Gegeven te Ciergnon, den 10ⁿ October 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Posten en Telegrafen,*

CH. DE BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1915.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc. qui ressortissent au Département.	441,135 .	
3	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale et des membres du Comité supérieur de contrôle	20,400 .	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	49,750 .	772,265 .
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achat d'insignes et de diplômes pour décorations, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	105,000 .	
6	Honoraires des avocats du Département	110,000 .	
7	Encouragements à donner aux unions professionnelles qui ont proposé des mesures reconnues utiles	25,000 .	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
8	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	775,716 .	
9	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	144,108 .	
10	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	1,203,457 .	
11	Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	265,500 .	
12	Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leurs familles	200,000 .	
13	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 .	
14	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	110,000 .	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten: zitpenningen en reiskosten voor de leden van den gemengden Raad van wetgeving en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., van het Departement.	441,135 .	
3	Reis- en verblijfskosten van de ambtenaren en beambten van het Hoofdbeheer en de leden van het Hooger Comité van toezicht	20,400 .	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huishouders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premieën, vergoedingen en toelagen.	49,750 .	772,305 .
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop van juwelen en diploma's voor eere-tekens, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen, enz.	105,000 .	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	110,000 .	
7	Aanmoediging van vakverenigingen die nuttig erkende maatregelen hebben voorgesteld	25,000 .	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING I. — Gemeenschappelijke diensten.			
8	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	773,716 .	
9	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden	144,108 .	
10	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden, enz.	1,203,457 .	
11	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkas voor ambtenaren en beambten van den Grand Central belgie en van de Naamlooze Maatschappij der Spoorwegen van West-Vlaanderen overgenomen	205,500 .	
12	Buitengewone hulp aan de werklieden en, bij overlijden, aan hunne familie	200,000 .	
15	Verzamelingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale vergaderingen; Spoorwegcongres	14,000 .	
14	Eereloon van geneesheeren voor bezoeken, grondige onderzoekingen, herkeuringen, enz., welke de kas der werklieden niet aanbelangen	110,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
SECTION 2. — Voies et travaux.			
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,359,506	
16	Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route.	11,752,020	
17	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	7,702,788	
18	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies bâtiments ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)	17,728,675	
	Est autorisée l'imputation sur l'article 18 du prix des fournitures de laitier à effectuer pendant l'année en vertu du marché adjugé le 2 mars 1910.		
SECTION 3. — Traction et matériel.			
10	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,457,191	225,662,007
20	Rémunérations des ouvriers.	38,601,977	
21	Primes d'économie et de régularité	1,844,586	
22	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	45,950,018	
23	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	41,633,759	
SECTION 4. — Transports.			
24	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	24,686,773	
25	Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	15,466,968	
26	Primes de régularité	1,418,004	
27	Frais d'exploitation.	5,218,268	
28	Publicité commerciale	325,000	
29	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	5,200,000	
30	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2 — Wegen en werken			
15	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,534,306	225,662,097
16	Bezoldiging van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	11,752,026	
17	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren vast baanmaterieel	7,702,788	
18	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerken en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1,000,000 frank, kunnen die bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de Buitengewone Begroeting.) Wordt veroorloofd de kwijting uit artikel 18 van den prijs der leveringen van hoogovenslakken, te doen gedurende het jaar krachtens aanneming toegewezen den 2 Maart 1910.	17,728,675	
AFDEELING 3 — Trekdienst en materieel.			
19	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,457,191	225,662,097
20	Bezoldiging van de werklieden	38,601,977	
21	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,844,586	
22	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	45,050,018	
23	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	41,633,739	
AFDEELING 4. — Vervoer.			
24	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	24,686,773	225,662,097
25	Bezoldiging van de tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	15,466,968	
26	Regelmatigheidspremiën	1,418,004	
27	Exploiatiekosten	5,218,268	
28	Adverteerkosten	323,000	
29	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakthooten Oostende-Dover	3,200,000	
30	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	10,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Perception et contrôle des recettes			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,496,000	»
32	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	142,899	»
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
33	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	206,480	»
34	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	307,222	»
35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc	370,000	»
SECTION 2. — Postes.			
36	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,718,023	»
37	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	12,174,625	»
38	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs	333,700	»
39	Transport des dépêches	352,500	»
40	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	120,000	59,054,923
41	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000	»
42	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles	2,181,637	»
45	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250	»

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Heffing der en toezicht over de ontvangsten.			
31	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,496,000	»
32	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden	142,899	»
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
33	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	206,460	»
34	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	507,222	»
35	Materieel. werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	370,000	»
AFDEELING 2. — Posterijen.			
36	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	9,718,025	»
37	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	12,174,623	»
38	Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kleedingkosten der brievenbestellers	533,700	»
39	Vervoer van de postpakketten	332,500	»
40	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premien voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet</i>)	120,000	39,054,925
41	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zeudingen en invorderingen. (<i>Onbepaald krediet</i>)	10,000	»
42	Materieel, kantoorbehoefden, huur- en bureelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleenen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën	2,181,637	
43	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	3,250	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
44	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	8,675,265 »	
45	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (<i>Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire.</i>)	3,142,741 »	
46	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	1,594,000 »	
47	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	14,000 »	
48	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	4,500 »	
49	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges	60,000 »	
	(Les crédits portés aux articles 46 et 49 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)		
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
50	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Conseil supérieur de la marine	1,935,726 »	
51	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	378,462 »	
52	Remises. (<i>Credit non limitatif.</i>)	3,622,000 »	8,764,299 »
53	Subsides.	99,735 »	
54	Traction et matériel	2,728,376 »	
CHAPITRE V.			
SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ.			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	256,618 »	
56	Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité	885,573 »	
57	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses, etc	34,900 »	3,880,821 »
58	Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche; entretien et renouvellement des voies et bâtiments de la ligne vicinale Mons-Boussu	2,702,730 »	
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
59	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	190,000 »	190,000 »
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
60	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1912 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif.</i>)	85,000 »	85,000 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.			
44	Bezoldiging van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	8,675,265	»
45	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. (Met inbegrip van eene som van 40,000 frank als tijdelijke last)	3,149,741	»
46	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden	1,394,000	»
47	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.)	14,000	»
48	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	4,500	»
49	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels	60,000	»
	(De kredieten, opgenomen in artikelen 46 en 49, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)		
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
50	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten. — Hoogere Raad van het zeewezen	1,955,726	»
51	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	578,462	»
52	Uitkeeringen. (Onbepaald krediet).	5,622,000	»
53	Toelagen	99,735	»
54	Trekdienst en materieel	2,728,378	»
HOOFDSTUK V.			
DIENST DER ELECTRICITEIT.			
55	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	256,618	»
56	Bezoldiging van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	886,575	»
57	Kantoorbehoeften, drukwerk, boekery, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven, enz.	54,900	»
58	Verbruikvoorwerpen voor den dienst, het onderhoud en de herstelling der elektrische inrichtingen en der vetgasfabrieken; onderhoud en vernieuwing der wegen en gebouwen der buurtlijn van Bergen-Bousau	2,702,730	»
HOOFDSTUK VI.			
WACHTGELDEN.			
59	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	190,000	»
HOOFDSTUK VII.			
PENSIOENEN.			
60	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten, en aanvang nemende in 1912 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald krediet).	85,000	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
61	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse .	45,000 .	45,000 .
CHAPITRE IX.			
CAISSE DES OUVRIERS.			
62	Subside	4,367,433 .	4,367,433 .
CHAPITRE X.			
63	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,349,125 .	1,349,125 .
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
64	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 61. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	35,000 .	35,000 .
Les crédits portés aux articles 2, 5, 8, 15, 19, 24, 31, 33, 36, 44, 50 et 53 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.			
TOTAL fr.			284,206,863 .
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XII.			
65	Marine — Acquisition d'une coque de bateau-pilote pour la station de Nieuport	50,000 .	50,000 .
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES . fr.			284,256,863 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*
CH. DE BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,
M. LEVIE

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDISTEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
HULPGELDEN.			
61	Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beambten, evenals aan loontrekkende werklieden, aan hunne vrouwen, weduwen, kinderen of gezinnen, die in een behoeftigen toestand verkeerden	45,000 .	45,000 .
HOOFDSTUK IX.			
WERKLIEDENKAS.			
62	Toelage	4,367,433 .	4,367,433 .
HOOFDSTUK X.			
63	Uitvoering der verplichtingen van het Departement ingevolge de wett van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen. (Onbetaald krediet.)	1,349,125 .	1,349,125 .
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHIEDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
64	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen, dan die bedoeld bij artikel 61. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting.	35,000 .	35,000 .
De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 3, 8, 18, 19, 24, 31, 33, 38, 44, 50 en 55 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.			
TOTAAL fr.			284,206,863 .
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XII.			
65	Zeewezen. — Aankoop van den scheepsromp van eene loodsboot voor de standplaats Nieuwpoort	50,000 .	50,000 .
TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERLIJN EN TELEGRAFEN fr.			284,256,863 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 10ⁿ October 1912.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafien,*

C^h. DE BROQUEVILLE.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

(30)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1913

BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	•	Traitement du Ministre fr.
2	•	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires. Les magistrats qui font partie du Comité mixte de législation et du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.
3	•	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, des employés et des membres du Comité supérieur de contrôle.
		<i>Traitements, salaires et indemnités :</i>
4	•	Huissiers, messagers, concierges, hommes de peine, ouvriers et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
		<i>Matériel, etc.</i>
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, achat d'insignes et de diplômes pour décorations, etc 30,000 •
5	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau. 30,000 •
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses, loyers de locaux, etc. 45,000 •
6	•	Honoraires des avocats du Département
7	•	Encouragements à donner aux unions professionnelles qui ont proposé des mesures reconnues utiles
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
8	a.	Haute surveillance. Service général. 645,515 •
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 95,251 •
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'État. 34,050 •
<i>Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :</i>		
9	a.	Huissiers, messagers, concierges et classeurs de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage. 90,259 •
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 27,482 •
	c.	Atelier de reproduction des plans 26,387 •
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	19,250 »	
441,135 »	410,885 »	30,250 »	»	545,040 »	509,497 52	
20,400 »	16,800 »	3,600 »	»	18,500 »	4,988 35	
49,750 »	46,350 »	3,400 »	»	694,992 »	55,855 76	
105,000 »	90,000 »	15,000 »	»	100,000 »	69,996 28	
110,000 »	61,000 »	49,000 »	»	81,000 »	61,750 »	
25,000 »	»	25,000 »	»	»	»	
772,265 »	646,015 »	126,250 »	»	1,458,552 »	501,537 91	
		DIMINUTION. . . fr. 126,250 »				
775,716 »	662,426 »	111,290 »	»	662,871 »	568,001 81	
144,108 »	165,825 »	»	21,717 »	157,943 »	194,781 »	
917,824 »	828,251 »	111,290 »	21,717 »	820,814 »	762,782 81	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc :</i>	
10	a	Imprimés et autographies	475,400 »
	b	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	568,407 »
	c	Instructions et publications diverses (indicateurs, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	561,650 »
		Subsides aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris :	
11	a.	du Grand Central belge	240,000 »
	b.	de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	25,500 »
12	»	Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leurs familles	
		<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>	
15	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	9,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000 »
14	»	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.	
		DEUXIÈME SECTION.	
		VOIES ET TRAVAUX.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
15	a	Direction centrale du service.	417,960 »
	b	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux	2,652,646 »
	c	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire	268,700 »
10	»	Rémunérations des agents de surveillance et de la police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)	
		<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>	
17	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux	4,501,620 »
	b.	— de rails et accessoires	2,086,808 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives	1,514,560 »
		<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (Est autorisée l'imputation sur l'article 18, du prix des fournitures de laitier à effectuer pendant l'année en vertu du marché adjugé le 2 mars 1910) :</i>	
18	a.	Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.)	10,906,557 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières signaux, etc.	5,217,516 »
	c	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc	280,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État	525,000 »
	e	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles)	1,000,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
917,824 »	828,251 »	111,290 »	21,717 »	820,814 »	762,782 81	
1,206,457 »	1,256,857 »	»	53,400 »	1,208,577 »	1,514,525 82	
265,500 »	205,500 »	»	»	265,500 »	300,650 52	
200,000 »	200,000 »	»	»	202,090 56	203,442 »	
14,000 »	14,000 »	»	»	16,042 72	20,051 62	
110,000 »	»	110,000 »	»	»	»	
2,710,781 »	2,564,608 »	221,290 »	75,117 »	2,603,024 08	2,602,512 77	
Augmentation. . fr.		146,175 »				
5,559,506 »	5,250,736 »	108,570 »	»	5,501,406 »	5,246,134 03	
11,752,026 »	11,177,604 »	554,422 »	»	10,770,550 »	10,216,045 99	
7,702,788 »	7,320,788 »	382,000 »	»	7,472,788 »	7,461,425 80	
17,728,675 »	16,525,558 »	1,405,115 »	»	15,934,585 »	15,232,646 68	
40,502,795 »	38,052,686 »	2,450,107 »	»	37,479,219 »	36,156,272 50	
Augmentation. . fr.		2,450,107 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
19	a.	Direction centrale du service fr. 890,485 "
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,542,570 "
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 650,775 "
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 170,801 "
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 197,560 "
<i>Rémunération des ouvriers :</i>		
20	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 19,606,434 "
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 8,055,110 "
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 132,050 "
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 10,808,374 "
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
21	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible des matières de graissage et du gaz d'éclairage. 700,561 "
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 800,021 "
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage 82,504 "
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 21,000 "
	e.	Pour intéresser le personnel de direction et de surveillance des ateliers à la bonne marche des travaux. 100,000 "
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
22	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 41,914,099 "
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 2,035,919 "
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.) :</i>		
23	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 23,553,679 "
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 11,070,106 "
	c.	Fabrication des coupons 27,802 "
	d.	Agents en service général (contremaitres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 2,182,152 "
		Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 5,000,000 "
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,457,191	5,262,391	194,800	.	5,300,271	5,108,222 38	
58,601,977	56,080,566	2,522,611	.	54,203,000	52,769,325 50	
1,844,586	1,754,278	90,308	.	1,784,827	1,642,725 50	
43,950,018	52,497,658	11,452,380	.	51,692,856	29,622,965	
41,635,759	57,868,756	5,764,983	.	56,763,858	40,223,713 15	
129,487,611	111,452,420	18,035,082	.	107,744,812	107,366,949 33	
AUGMENTATION. . fr.		18,035,082				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
24	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,102,505 °
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. 0,954,400 °
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 12,642,578 °
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 987,400 °
<i>Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
25	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 6,455,266 °
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux, cours, etc; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 6,585,076 °
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 2,648,686 °
<i>Primes de régularité :</i>		
26	a.	Pour encourager la marche régulière des convois 1,593,504 °
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 24,500 °
<i>Frais d'exploitation :</i>		
27	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. 5,450,268 °
	b.	Consommations diverses pour arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.; nettoyage des glaces, cuivres, etc. des stations 1,745,000 °
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 25,000 °
28	»	Publicité commerciale °
<i>Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
29	a.	Sur le chemin de fer 5,190,000 °
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 °
30	»	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons °
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
24,686,775	25,925,146	761,627	»	24,490,511	17,650,716 26	
15,466,968	14,485,517	985,451	»	14,062,984	17,576,811 50	
1,418,004	1,556,216	61,788	»	1,402,666	857,245 67	
5,218,268	4,244,268	974,000	»	5,896,705	5,489,993 28	
525,000	508,000	15,000	»	510,077 50	380,975 72	
3,200,000	2,800,000	400,000	»	6,567,000	6,485,756 66	
10,000	10,000	.	»	10,000	9,997 10	
50,525,015	47,127,147	5,195,866	»	52,469,941 50	48,411,296 19	
AUGMENTATION. . . fr.		5,195,866 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION ET CONTRÔLE DES RECETTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
31	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 886,185 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations . 1,506,815 »
	c.	Dépôt du timbre 28,000 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 75,000 »
<i>Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :</i>		
32	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs, nettoyeurs et écoreuses 117,236 »
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 25,665 »
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re}	SECTION. — Services communs	
2 ^e	— — Voies et travaux	
3 ^e	— — Traction et matériel	
4 ^e	— — Transports	
5 ^e	— — Perception et contrôle des recettes	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,496,000	2,613,655		117,655	2,702,640	2,568,245 13	
142,899	138,265	4,634	•	126,759	288,588	
2,638,899	2,751,920	4,634	117,655	2,831,399	2,856,833 13	
DIMINUTION . . fr.		113,021				
2,710,781	2,564,608	146,173	•	2,603,024 08	2,692,312 77	
40,502,793	58,052,686	2,450,107	•	57,479,219	56,156,272 59	
129,487,511	111,452,429	18,035,082	•	107,744,812	107,566,949 53	
50,323,015	47,127,147	3,195,866	•	52,469,941 50	48,411,296 19	
2,638,899	2,751,920	•	113,021	2,831,399	2,856,833 13	
225,662,997	201,948,790	23,827,228	113,021	203,128,395 58	197,483,464 01	
AUGMENTATION . . fr.		23,714,207				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
33	a.	Service spécial des bâtiments	98,390 "
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	21,350 "
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	86,720 "
<i>Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
34	a.	Service spécial des bâtiments	55,556 "
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre.	84,637 "
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	136,279 "
	d.	Atelier d'autographie.	5,655 "
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	45,317 "
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc :</i>			
35	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures.	2,000 "
	b.	Éclairage et chauffage.	81,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers.	52,000 "
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage	8,000 "
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques.	202,000 "
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses	25,000 "
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			. . . fr.
DEUXIÈME SECTION.			
POSTES.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
56	a.	Direction centrale et services provinciaux	1,084,624 "
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	8,655,401 "
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>			
37	a.	Surveillance du personnel, triage des correspondances, distribution à domicile (chefs-facteurs, trieurs, facteurs locaux et facteurs ruraux)	8,910,048 "
	b.	Indemnités : secours, travail extraordinaire, frais de déplacement, etc	273,501 "
	c.	Primes d'encouragement et d'assiduité	514,900 "
	d.	Salaires des aides-facteurs (tournées supplémentaires)	853,450 "
	e.	Frais de remplacement des facteurs (congés, maladies, etc.) Indemnités mensuelles aux facteurs chargés d'un service intérieur ou spécial	1,457,092 "
	f.	Transport des facteurs par tramways	54,680 "
	g.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (huissiers, messagers, boute-feu et écoreuses)	310,952 "
A REPORTER.			. . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
206,460 »	192,815 »	13,645 »	°	167,090 »	186,875 09	
507,222 »	289,432 »	17,790 »	°	263,772 »	242,038 56	
370,000 »	370,000 »	°	°	370,000 »	325,212 58	
885,682 »	852,247 »	33,435 »	°	800,862 »	754,126 03	
AUGMENTATION . . . fr.		33,435 »				
9,718,025 »	8,961,565 »	756,460 »	°	8,594,645 »	7,876,550 95	
12,174,623 »	11,565,955 »	608,668 »	°	11,010,407 »	9,958,675 »	
21,892,648 »	20,527,520 »	1,365,128 »	°	19,405,142 »	17,815,225 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
38		Part d'intervention de l'Administration dans les frais d'habillement des facteurs	
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations fr.	312,055 »
39	b.	Transport des dépêches par des piétons entrepreneurs	4,030 »
	c.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 »
40	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	
41	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc. fr.	335,308 »
	b.	Chauffage et éclairage	195,090 »
42	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles	501,689 »
	d.	Loyers et indemnités de régie	1,089,000 »
	e.	Entretien des bureaux ambulants	60,550 »
43	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
			TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . fr.
TROISIÈME SECTION.			
TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service fr.	1,094,500 »
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	4,671,855 »
44	c.	Bureaux centraux téléphoniques	2,119,235 »
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	456,700 »
	e.	Primes téléphoniques	151,800 »
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	221,375 »
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.) fr.	101,292 »
	b.	Services d'exécution	2,056,224 »
45	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	946,630 »
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires	65,505 »
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc. fr.	278,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	140,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	105,000 »
46	d.	Entretien des lignes et des appareils.	545,000 »
	e.	Objets de consommation; menues dépenses	100,000 »
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	226,000 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,802,648 »	20,527,520 .	1,565,128 »	»	19,405,142 .	17,815,225 95	
533,700 »	507,700 .	26,000 »	»	505,000 »	»	
552,500 »	523,520 .	8,980 »	»	553,200 .	540,460 50	
120,000 .	120,000 .	»	»	120,000 .	120,562 97	
10,000 .	10,000 .	»	»	10,000 .	0,233 29	
2,181,637 .	1,813,137 .	368,500 »	»	1,780,260 85	1,678,137 .	
3,250 .	3,250 .	»	»	3,250 .	2,430 .	
24,873,735 .	23,105,127 .	1,768,608 .	»	21,982,852 85	19,962,849 71	
AUGMENTATION. . . fr.		1,768,608 .				
8,675,265 .	7,675,500 .	1,001,965 .	»	6,959,555 .	6,274,725 57	
3,149,741 .	2,975,646 .	176,095 .	»	2,680,321	2,400,042 79	
1,591,000 .	1,205,000 .	189,000 .	»	1,042,037 50	995,517 11	
13,219,006 .	11,851,946 .	1,367,060 .	»	10,681,913 50	9,670,283 27	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	REPORT. . . . fr.
47	•	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
48	•	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
49	•	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges. (Les crédits portés aux articles 46 et 49 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION			fr.
Récapitulation du chapitre III.			
1 ^{re} SECTION. — Services communs			
2 ^e — — Postes			
3 ^e — — Télégraphes et téléphones			
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. Conseil supérieur de la marine.</i>			
	a.	Direction centrale du service	fr. 105,144 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut	890,010 »
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque	750,333 »
50	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord.	133,340 »
	e.	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés; jetons de présence et frais de parcours aux membres des jurys, aux membres et collaborateurs du Conseil supérieur et indemnité au secrétaire	40,000 »
	f.	Part de l'Administration de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des paquebots de l'Etat	7,890 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés:</i>			
51	•	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services	
52	•	Remises aux pilotes et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)	
53	•	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins	
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,219,006 »	11,851,946 »	1,567,060 »	»	10,681,913 50	9,670,283 27	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	8,980 01	
4,500 »	4,500 »	»	»	4,500 »	3,531 61	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	3,804 47	
13,297,506 »	11,950,446 »	1,567,060 »	»	10,760,413 50	9,686,608 36	
AUGMENTATION. . . fr.		1,567,060 »				
885,682 »	852,247 »	31,435 »	»	800,862 »	754,126 05	
24,873,755 »	25,105,127 »	1,768,608 »	»	21,982,852 85	19,962,840 71	
13,297,506 »	11,950,446 »	1,567,060 »	»	10,760,413 50	9,686,608 36	
59,054,923 »	55,897,820 »	3,167,103 »	»	55,544,128 35	50,403,584 10	
AUGMENTATION. . . fr.		3,167,103 »				
1,935,726 »	1,850,536 »	99,190 »	»	1,655,221 »	1,600,427 58	
378,462 »	362,462 »	16,000 »	»	545,492 »	336,132 03	
3,622,000 »	5,122,000 »	500,000 »	»	3,122,000 »	3,550,568 32	
99,735 »	99,735 »	»	»	99,735 »	99,735 »	
6,035,923 »	5,420,733 »	615,190 »	»	5,222,448 »	5,586,862 73	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA tes dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			Report. . . . fr.
		<i>Traction et matériel.</i>	
54	a.	Combustibles, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.	fr. 2,240,412 »
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.	467,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel	1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.	19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.	
		CHAPITRE V (pour mémoire).	
		COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.	
		Jetons de présence des membres et frais accessoires (pour mémoire)	
		TOTAL DU CHAPITRE fr.	
		CHAPITRE V.	
		SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
55	a.	Traitements	fr. 215,718 »
	b.	Indemnités, frais de déplacement, travail extraordinaire	42,900 »
		<i>Rémunérations des ouvriers et autres agents, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité :</i>	
56	a.	Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, boutefeux)	fr. 15,525 »
	b.	Service d'exécution	860,000 »
	c.	Primes d'économie et de régularité	15,250 »
		<i>Fournitures de bureau, imprimés, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, loyers, etc. :</i>	
57	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	fr. 13,000 »
	b.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau, loyers, etc.	10,900 »
	c.	Achat et entretien de mobilier, menues dépenses, etc.	11,000 »
		<i>Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche, etc. :</i>	
58	a.	Matières et consommation pour l'entretien et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des stations, gares, bureaux, salles d'attente, etc.	fr. 1,837,414 »
	b.	Matières et consommation pour l'entretien, le remaniement et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des ateliers	315,000 »
	c.	Fabrication du gaz riche destiné à l'éclairage des convois.	442,916 »
	d.	Réparation du matériel électrique, matériaux pour l'entretien et l'amélioration du matériel électrique, essais	50,000 »
	e.	Exploitation de la ligne vicinale Mons-Boussu : matériel et matières de consommation, entretien et renouvellement.	57,400 »
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,035,923	5,420,735	615,190	»	5,222,448	5,580,862 73	
2,728,376	2,728,376	»	»	2,728,376	2,636,695 55	
8,764,290	8,140,109	615,190	»	7,950,824	8,223,558 2x	
AUGMENTATION. . fr.		615,190				
»	»	»	»	»	2,634 70	
»	»	»	»	»	2,654 70	
256,618	188,540	68,078	»	»	»	
886,573	843,401	43,172	»	»	»	
34,900	21,400	13,500	»	»	»	
2,702,730	2,543,400	159,330	»	»	»	
5,880,821	5,590,741	284,080	»	»	»	
AUGMENTATION. . fr.		284,080				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
59	•	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
60	•	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1912 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif)
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
61	•	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
CAISSE DES OUVRIERS.		
62	a.	Pensions des ouvriers 5,800,000 »
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution 453,935 »
	c.	Secours permanents à d'anciens ouvriers réformés ou congédiés avant d'avoir pu être pensionnés 58,500 »
	d.	Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation nécessitante 75,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (Crédit non limitatif) :		
63	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la susdite loi) fr. 200,000 »
	b.	Allocations journalières ou annuelles faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département 45,000 »
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi) 160,125 »
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la même loi) 935,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
190,000 »	190,000 »	»	»	190,000 »	192,207 35	
190,000 »	190,000 »	»	»	190,000 »	192,207 35	
85,000 »	85,000 »	»	»	60,000 »	88,182 97	
85,000 »	85,000 »	»	»	60,000 »	88,182 97	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	45,000 »	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	45,000 »	
4,567,455 »	5,955,863 »	411,570 »	»	3,317,169 »	4,004,725 23	(*) Articles 62 et 63 réunis.
4,567,455 »	5,955,863 »	411,570 »	»	3,317,169 »	4,004,725 23	
AUGMENTATION . . . fr		411,570 »				
1,549,125 »	1,114,125 »	235,000 »	»	1,270,560 »	»	
1,549,125 »	1,114,125 »	235,000 »	»	1,270,560 »	»	
AUGMENTATION . . . fr		235,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
64	a. b. c.	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes, autres que celles spécifiées à l'article 61. 1,800 » Commissions d'examen : indemnités à des personnes étrangères à l'Administration et autres frais divers 21,200 » Dépenses imprévues non libellées au Budget 12,000 »
»	»	Achat des approvisionnements, marchandises et objets de fabrication, etc., ensuite du rachat de la concession du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		
Les crédits portés aux articles 2, 3, 8, 15, 19, 24, 31, 33, 36, 44, 50 et 55 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
MARINE.		
65	» » »	Acquisition d'une coque de bateau-pilote pour la station de Nieuport. Installation d'un groupe de chaudières au paquebot <i>Princesse Henriette</i> . — Acquisition de deux bateaux-pilote, etc. (<i>pour mémoire</i>) Acquisition de deux malles à turbines (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
35,000 »	20,000 »	15,000 »	»	69,832 58	41,627 06	
»	250,000 »	»	250,000 »	»	»	
35,000 »	270,000 »	15,000 »	»	69,832 58	41,627 06	
DIMINUTION. . fr.		235,000 »				
50,000 »	90,000 »	»	40,000 »	425,000 »	109,713 »	
»	»	»	»			
»	»	»	»	2,500,000 »	»	
50,000 »	90,000 »	»	»	2,925,000 »	109,713 »	
DIMINUTION. . fr.		40,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉROS des articles.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
.	Comité mixte de législation (<i>pour mémoire</i>)
V.	Service de l'électricité.
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Caisse des ouvriers
X.	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903
XI.	Dépenses diverses et imprévues.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Marine
TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
772,265	646,015	126,250	.	1,458,532	501,337 91	
225,662,987	201,948,790	23,714,207	.	203,128,395 58	197,483,464 01	
59,054,923	35,887,820	3,167,103	.	35,544,128 33	30,403,584 10	
8,764,299	8,149,109	615,190	.	7,950,824	8,223,558 28	
"	"	"	"	"	2,634 70	
3,880,821	3,596,741	284,080	"	"	"	
190,000	190,000	"	"	190,000	192,207 35	
85,000	85,000	"	"	60,000	88,182 97	
45,000	45,000	"	"	45,000	45,000	
4,367,433	3,955,865	411,570	"	3,317,169	4,004,725 23	
1,349,125	1,114,125	235,000	"	1,270,560		
55,000	270,000	"	235,000	69,832 58	41,627 06	
50,000	90,000	"	40,000	2,925,000	109,715	
284,256,863	255,978,463	28,553,400	275,000	253,959,441 51	241,096,034 61	
AUGMENTATION . . . fr.		28,278,400				